

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La filière du fioul domestique prend la parole dans la presse pour rappeler l'utilité du fioul dans le mix énergétique de chauffage

Paris, le 23 janvier 2021

Dans un contexte de risques croissants sur la fourniture électrique, la Fédération Française des Combustibles, Carburants & Chauffage (FF3C) prend la parole et pour la première fois dans l'édition du dimanche 24 janvier 2021 du JDD pour revendiquer le rôle déterminant de l'usage du fioul domestique et des autres énergies stockables pour gérer la demande hivernale du chauffage, plus particulièrement pour ne pas aggraver les pointes.

Cette expression publique se trouve confortée par la publication le 15 janvier 2021 d'un rapport rédigé par France Stratégie (instance gouvernementale de prévision rattaché au Premier Ministre) qui alerte sur la fragilité croissante des systèmes électriques en France et en Europe pour répondre aux pics de demande hivernaux et qui stigmatise les mauvais choix de mix énergétique de notre pays.

Au cœur de l'hiver et à l'heure d'une stigmatisation organisée par les autorités publiques à l'endroit des utilisateurs de fioul domestique, la filière a décidé de prendre la parole pour souligner et rappeler le rôle du fioul dans l'équilibre énergétique de notre pays par le biais d'une annonce publicitaire pleine page qui paraîtra le JDD le dimanche 24 janvier 2021.

Cette prise de parole vise à mettre en exergue et à rappeler la fonction d'équilibre et d'intérêt collectif du fioul domestique, non seulement dans la gestion de notre consommation nationale d'énergie, mais aussi pour chacun des 10 millions de français (12 % des résidences principales), répartis essentiellement dans les territoires, au cœur des zones péri-urbaines et rurales et qui ne disposent pas nécessairement du niveau de pouvoir d'achat suffisant pour payer les factures d'électricité.

En effet, cette annonce s'inscrit dans un contexte très alarmant de tensions sur l'énergie. Les vendredi 8 janvier, samedi 9 janvier et dimanche 10 janvier 2021, après une alerte nationale, il a été demandé aux français de réduire leur consommation d'électricité pour pouvoir faire face au surplus de demande. Au cours de ces journées et pour éviter un black-out énergétique, RTE, opérateur du réseau électrique français a été conduit à procéder à des importations significatives d'électricité d'Allemagne et à faire fonctionner à plein les centrales à charbon françaises massivement émettrices de CO2.

Dans le même temps, les finances publiques et les contributions invisibles pesant sur les consommateurs subventionnent les installations de pompes à chaleur pour plus d'1 milliard d'euros par an avec pour conséquence une aggravation de la demande électrique en périodes froides.

Pour sa part, France Stratégie rappelle dans son étude publiée le 15 janvier 2021 (<https://www.strategie.gouv.fr/publications/securite-dapprovisionnement-electrique-europe-horizon-2030>) que la France est en situation de grande vulnérabilité en matière d'approvisionnement électrique et que les risques de « black-out » sont appelés à se multiplier.

Pour l'organisme, les risques sont considérables : «... si les tendances actuelles se maintiennent, les seuls moyens pilotables ne seront pas en mesure de satisfaire toutes les demandes de pointe moyennes ...» ; puis de conclure : «Sans développement de flexibilités supplémentaires, notre pays devrait alors compter sur les importations, sachant qu'au niveau européen les marges sont également négatives, qu'il ne sera pas toujours possible de compter sur les importations pour boucler l'équilibre offre-demande, ... ».

L'information rappelle également, contrairement aux messages diffusés récemment par des entreprises de démarchage, qu'il n'y a aucune interdiction d'utilisation du fioul de chauffage ni en 2022, ni au-delà ; que l'entretien et la réparation des chaudières actuellement installées continueront d'être réalisés autant que nécessaire. Les utilisateurs de chaudières au fioul n'ont aucune raison d'en changer si ce n'est pour opter pour des chaudières plus performantes utilisant un combustible stockable.

La filière rappelle aussi que les professionnels proposeront en 2022 un nouveau biocombustible liquide – le Biofioul – pour alimenter les nouvelles chaudières installées à partir de 2022. Pour les chaudières installées avant 2022, ce nouveau combustible, compatible avec la trajectoire de réduction des gaz à effet de serre, sera optionnel et conditionné à l'adaptation du brûleur de la chaudière. Cette substitution du fioul fossile par le Biofioul dans les chaudières installées avant 2022 pourra être favorisée par une fiscalité propre et incitative.

Le Biofioul, composé d'énergie renouvelable issue de l'agriculture française, est une énergie liquide nouvelle, composée d'une part d'énergie renouvelable issue du colza français, dont la culture contribue non seulement à la souveraineté énergétique de la France mais également à sa souveraineté alimentaire par la production à parts égales d'huile et de protéines végétales qu'elle permet. Le Biofioul remplit l'ensemble des critères techniques et environnementaux nécessaires à la transition écologique. Dès 2022, le Biofioul disponible sera composé de 30% d'énergie végétale renouvelable (esther de colza). La proportion d'incorporation d'énergie renouvelable est dynamique et le taux d'incorporation de 50 % est en perspective de 2028.

Enfin et contrairement aux allégations diverses et souvent volontairement trompeuses, l'énergie fioul domestique est compétitive pour le chauffage ainsi que la source officielle SOES (Service de l'observation et des statistiques) l'indique <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-mensuelles-de-lenergie> :

Prix des énergies pour un usage chauffage en maison individuelle (prix TTC pour 100 kWh pci) – derniers relevés officiels au 23 janvier 2021 :

<u>Granulés vrac</u> :	6,06 € (valeur sept./2020)
Fioul domestique :	7,61 € (valeur déc./2020)
<u>Gaz réseau</u> :	7,92 € (valeur juin/2020)
<u>Électricité</u> :	16,78 € (valeur juin/2020)

Ces valeurs, susceptibles de varier tous les mois, ne suffisent pas à estimer le coût pour un logement donné. La surface, l'isolation et la situation géographique doivent être considérés. Toutes comparaisons générales ou moyennes ne tenant pas compte de ces éléments est de nature à tromper les consommateurs.